

# Employé à domicile

L'employé réalise et aide à l'accomplissement des activités domestiques et administratives auprès de personnes ne pouvant plus faire en totale autonomie les actes ordinaires de la vie courante ou rencontrant des difficultés passagères. Il les assiste et soulage par son aide. Il intervient principalement auprès des personnes âgées, handicapées mais aussi des jeunes enfants. Il intervient pour l'entretien du logement (ménage, repassage), les courses, l'aide à la toilette, la préparation des repas, l'aide à la mobilité, l'aide administrative, le lien social, mais également pour la garde d'enfants à domicile avec des activités d'éveil et éducatives.

## Compétences requises :

- Savoir s'organiser et adapter son travail rapidement en fonction du logement, des personnes et des difficultés qu'elles rencontrent
- Savoir travailler en autonomie
- Connaître les règles d'hygiène et de sécurité
- Savoir prendre des initiatives et être réactif face aux situations rencontrées

## Conditions d'accès :

Etre titulaire d'un des diplômes ou certificats de niveau 5 suivants

- Titre Assistant de Vie aux Familles (Titre du Ministère du Travail)
- BEP carrières sanitaire et sociale (diplôme du Ministère de l'Education Nationale)
- CAP petite enfance (diplôme du Ministère de l'Education Nationale)
- CAP agent polyvalent de restauration (diplôme du Ministère de l'Education Nationale)
- DP aide soignant (diplôme du Ministère de la Santé)
- CAP assistant technique en milieu familial et collectif (diplôme du Ministère de l'Education Nationale)
- CAPA services en milieu rural (diplôme du Ministère de l'Agriculture)
- \* BEPA option services aux personnes (diplôme du Ministère de l'Agriculture)